

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole,
représentée par son Président en exercice, Monsieur Jean-Luc BOHL,
ci-après désignée par les termes « Metz Métropole »,

La Région Lorraine,
représentée par son Président en exercice, Monsieur Jean-Pierre MASSERET,
ci-après désignée par les termes « Région Lorraine »,

La Ville de Metz,
représentée par son Maire en exercice, Monsieur Dominique GROS,
ci-après désignée par les termes « La Ville de Metz »,

L'Etat,
Représenté par Monsieur Bernard NIQUET,
Préfet de la Région Lorraine, préfet de la Moselle
ci-après désigné par les termes « l'Etat »

D'une part,

Et

L'EPCC Centre Pompidou-Metz,
représenté par son Président, Monsieur Alain SEBAN ,
ci-après désigné par les termes « le Centre Pompidou-Metz »,

D'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Il est conclu une convention de partenariat dont le but est de fixer les objectifs communs aux collectivités membres de l'EPCC, ci-après désignées les partenaires, et de préciser les modalités et les perspectives de partenariat et de collaboration entre les partenaires et le Centre Pompidou-Metz.

PRÉAMBULE

La signature de la présente convention marque :

- la volonté de Metz Métropole de favoriser le rayonnement de son territoire et de l'inscrire parmi les grandes métropoles européennes de la culture en accueillant la première décentralisation d'un établissement national culturel. En décidant de conduire, en qualité de maître d'ouvrage, et de financer majoritairement la construction du Centre Pompidou-Metz, Metz Métropole a choisi de proposer une offre culturelle de qualité aux habitants de son agglomération. Cette offre complète les services offerts par les autres structures culturelles relevant de sa compétence (Opéra Théâtre de Metz Métropole, Musées de la Cour d'Or, Conservatoire à rayonnement régional, École Supérieure d'Art de Metz Métropole). Cet engagement marque la volonté de Metz Métropole de permettre, par cette politique culturelle audacieuse, d'accroître son attractivité et d'asseoir son développement économique. La construction d'un Centre des congrès en directe proximité du Centre Pompidou-Metz renforcera encore cette attractivité, ces deux structures devant nécessairement interagir ;
- la volonté de la Région Lorraine, au moyen de la politique culturelle régionale, de poursuivre trois objectifs prioritaires : contribuer au rayonnement et au dynamisme des projets culturels, soutenir le développement économique et la professionnalisation des acteurs culturels, contribuer à une vision partagée de l'aménagement de l'espace culturel régional. La Région souhaite mettre l'accent sur la création d'aujourd'hui sous toutes ses formes, en priorisant le soutien à l'innovation culturelle et en renforçant l'accès à la culture pour le plus grand nombre. La politique régionale investit pour l'avenir, c'est-à-dire pour la contribution de la culture au rayonnement de la Lorraine, à la cohésion sociale, au développement durable et économique. Le Centre Pompidou Metz, dans le cadre du présent projet culturel partagé, sera un partenaire privilégié dans la réalisation de ces objectifs ;
- la volonté de la Ville de Metz, d'une part, de valoriser son territoire et de développer son essor touristique en devenant une grande destination de séjour et de découverte, grâce au Centre Pompidou-Metz, d'autre part, d'apporter, dans un souci de cohésion sociale, une offre culturelle de qualité pour tous ses habitants, notamment ceux qui ne disposent pas d'un accès aux biens et aux services culturels ;
- la volonté de l'Etat de soutenir toute démarche visant à promouvoir la culture et l'art contemporain, le rayonnement régional et l'attractivité de Metz et de son agglomération ;
- la volonté du Centre Pompidou-Metz de développer sa propre programmation pluridisciplinaire en s'inspirant de l'esprit du Centre Pompidou, en s'appuyant sur son savoir-faire, sur son réseau et sur sa notoriété, pour élargir la connaissance de l'art moderne et contemporain à de nouveaux publics.

ARTICLE 1 – OBJET

Les partenaires et le Centre Pompidou-Metz partagent une volonté commune d'agir en faveur du développement artistique et culturel du territoire, en l'occurrence Metz et son agglomération, la Moselle et la Lorraine. C'est dans cet esprit de coresponsabilité qu'ils signent ensemble avec le Centre Pompidou-Metz la présente convention afin de fixer les objectifs communs à moyen et long terme et de se donner les moyens d'une évaluation conjointe.

La présente convention définit ainsi la contribution du Centre Pompidou-Metz au développement culturel, social et économique du territoire, en inscrivant son action dans une perspective de rayonnement européen et international

Par cette convention, les partenaires et le Centre Pompidou-Metz précisent le niveau et la part de responsabilité qu'ils souhaitent assumer dans le cadre de ce partenariat.

ARTICLE 2 – PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DU CENTRE POMPIDOU-METZ

Le Centre Pompidou-Metz est la première décentralisation d'un établissement public national, le Centre Pompidou, qui porte en région son modèle et son savoir-faire, dans un partenariat inédit avec les collectivités locales qui apportent le financement tout en garantissant l'autonomie des choix scientifiques et culturels.

Fidèle aux valeurs du Centre Pompidou de générosité, d'ouverture à tous les publics et à toutes les formes de la création actuelle, le Centre Pompidou-Metz illustre, par sa dimension tant sociétale que culturelle, le renouvellement de la stratégie du Centre Pompidou qui se recentre sur sa vocation primordiale : être une plateforme d'échanges entre la société française et la création.

Le Centre Pompidou-Metz n'est ni une antenne, ni une annexe du Centre Pompidou mais une institution sœur, autonome dans ses choix scientifiques et culturels, qui développe sa propre programmation en s'inspirant de l'esprit du Centre Pompidou et en s'appuyant sur son savoir-faire, sur son réseau et sur sa notoriété. Pour porter ces valeurs, cette institution bénéficie d'un atout unique, celui de pouvoir puiser dans les collections du Centre Pompidou qui, avec 60 000 œuvres, détient l'une des deux meilleures collections au monde dans le domaine de l'art moderne et contemporain, et la plus importante en Europe.

Le Centre Pompidou-Metz est conçu comme une expérience unique, un espace de découverte de la création artistique sous toutes ses formes, un lieu de vie où se tiendront des événements toute l'année, de jour comme de nuit. C'est un lieu exceptionnel, grâce à l'architecture de Shigeru Ban et de Jean de Gastines ; généreux, car les publics sont au cœur du projet; d'excellence par une programmation pluridisciplinaire fondée sur des expositions temporaires innovantes et de niveau international qui constituera l'identité du Centre Pompidou-Metz.

Le projet culturel du Centre Pompidou-Metz repose sur quatre priorités :

- Faire découvrir la création artistique sous toutes ses formes ;
- Donner des clefs de lecture de l'histoire de l'art depuis 1905 ;
- Emouvoir et inviter le spectateur à apprêhender le monde par le biais artistique ;
- Elargir la fréquentation à de nouveaux publics.

De mai à octobre 2009, a été organisée une manifestation de préfiguration, Constellation, qui a constitué le premier rendez-vous de la nouvelle institution avec le public. Elle a proposé un programme pluridisciplinaire inauguré par trois jours d'événements (conférences, films, concerts, spectacles) et des expositions, basées pour l'essentiel sur la collection du Centre Pompidou, et des projets éphémères dans l'espace public. Cette manifestation a mis en évidence le patrimoine de l'agglomération messine des XX^e et XXI^e siècles en établissant un dialogue entre architecture et création contemporaine. Elle a illustré la volonté du Centre Pompidou-

Metz de construire dans la durée des actions et des projets culturels en s'appuyant sur un réseau de partenaires culturels locaux à l'échelle de la Grande Région.

L'exposition inaugurale intitulée *Chefs-d'œuvre ?*, rassemblant quelque 500 œuvres pour la plupart issues des collections du Centre Pompidou, occupera tous les espaces du bâtiment soit environ 5 000 m² de surface d'exposition, et illustrera la pluridisciplinarité de la collection et invitera le visiteur à réfléchir aux notions de goût, de collection, de musée et de jugement esthétique à travers une succession d'histoires de chefs-d'œuvre.

Cette exposition inaugurale laissera place ensuite, de manière progressive, à une rotation régulière et dynamique d'expositions temporaires, au rythme de quatre à six par an, de formats variés, fondées notamment sur des prêts d'œuvres de la collection du Centre Pompidou, des prêts d'œuvres appartenant à des institutions publiques nationales et internationales, des prêts de collections particulières et des commandes spécifiques à des artistes. Le Centre Pompidou-Metz aura aussi la possibilité d'accueillir ou de coproduire de grandes expositions internationales qui auront vocation à itinérer.

Au cœur de la Grande Région, le Centre Pompidou-Metz sera en connexion et en complémentarité avec les différents acteurs culturels.

Parallèlement aux expositions, sera bâtie une programmation culturelle (spectacles vivants, cinéma, conférences) selon une approche pluridisciplinaire, dans l'esprit du modèle du Centre Pompidou. Elle portera sur tous les champs de la création et se déployera essentiellement autour des thématiques des expositions afin d'en proposer des prolongements. Des cycles autonomes et des temps forts ponctueront l'année et permettront de mettre en exergue une thématique ou un champ de la création. Les axes de cette programmation seront de faire découvrir, de surprendre et de proposer des expériences au public en croisant les disciplines et en créant des moments de convivialité. Le Centre Pompidou-Metz s'inscrira également dans des coproductions en lien avec les spectacles vivants du Centre Pompidou et des compagnies. Il souhaite impulser des créations spécifiques qui pourront mettre en lien un chorégraphe, avec un artiste ou un auteur. Cet aspect pourrait être notamment développé à travers la mise en place de résidences de création, et notamment de résidences croisées sur plusieurs mois.

ARTICLE 3 – ORIENTATIONS PRIORITAIRES A TROIS ANS

Les partenaires s'engagent d'ici trois ans à atteindre les objectifs suivants :

- Participer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens en créant un nouveau lieu culturel de référence, convivial et populaire ;
- Offrir aux usagers une offre culturelle de qualité fondée sur une programmation exigeante et renouvelée, dans l'esprit des valeurs et du savoir-faire du Centre Pompidou ;
- Proposer un cadre et des conditions d'activité pour les professionnels, en devenant un nouveau pôle d'attractivité et d'innovation et favorisant le rayonnement du territoire.

Les partenaires souhaitent durant la durée de la convention mettre en œuvre les objectifs partagés prioritaires suivants :

- Domaine artistique

- Faire du Centre Pompidou-Metz un nouveau pôle culturel au service d'un territoire en collaboration avec les acteurs culturels locaux, nationaux et internationaux ;
- Favoriser la création et la diffusion des œuvres modernes et contemporaines ;
- Faire découvrir la création artistique de notre époque sous toutes ses formes ;
- Donner des clés de lecture de l'histoire de l'art depuis 1905 ;
- Développer la permanence artistique par la présence durable d'artistes en résidence, en recherche, en travail, sur le territoire ;
- Valoriser la création artistique locale et nationale ;

- Politique des publics

- Assurer à chaque habitant de Metz et de son agglomération, de Moselle et de Lorraine une offre de services culturels accessible et de qualité ;
- Inviter le visiteur à apprécier le monde par le biais artistique ;
- Faire du Centre Pompidou-Metz un lieu de rassemblement et un lieu de vie ;
- Développer la mixité des publics ;
- Élargir la fréquentation à de nouveaux publics : aller vers de nouveaux publics pour accroître la part de la population concernée par la culture et proposer au public des occasions de découvrir des œuvres ou des disciplines artistiques qui lui sont rarement offertes ou qui sont peu familières ;
- Familiariser de nouveaux publics aux pratiques culturelles ;
- Faire de la médiation une priorité pour rendre la création artistique accessible à tous, notamment aux publics jeunes et adolescents grâce à des offres spécifiques (ateliers pour les enfants...) aux personnes âgées, aux personnes handicapées ...
- Développer des dispositifs d'information variés, clairs et précis, en trois langues (français, allemand, anglais), l'accès à des ressources documentaires et des outils numériques à la pointe de la technologie

- Coopération avec le monde de l'enseignement

- Assurer une éducation artistique et culturelle à tous les jeunes au long de leur scolarité ;
- Favoriser les partenariats avec les établissements scolaires, universitaires, de formation et de tout autre établissement relevant de l'Education nationale ainsi qu'avec les établissements de l'enseignement de la Grande Région.

- Partenariats et territoires

- Construire une dynamique renforcée de développement du territoire sur la base de projets partagés entre les institutions et les acteurs de ce développement, notamment grâce à la signature de convention de partenariats entre le Centre Pompidou-Metz et d'autres structures culturelles et les écoles d'art;
- Développer les collaborations scientifiques et culturelles ;
- Construire des solidarités nouvelles ;
- Développer la dimension européenne du Centre Pompidou-Metz ;
- Conforter la dynamique régionale, en renforçant l'attractivité du territoire et de son rayonnement;
- Améliorer la cohérence du maillage territorial des activités artistiques et culturelles.

- Cohésion sociale

- Contribuer à la cohésion sociale et territoriale par la solidarité territoriale ;
- Développer toutes les actions susceptibles de modifier les comportements dans cette partie largement majoritaire de la population qui n'a pas pour habitude la fréquentation volontaire des lieux culturels ;
- Prendre en considération les cultures régionales et transfrontalières ;
- Prendre une part de responsabilité dans l'atténuation des inégalités sociales, éducatives, économiques ou liées aux handicaps ;
- Réduire les inégalités culturelles, géographiques ou sociales.

- Développement économique

- Favoriser le développement économique par l'attractivité culturelle ;
- Favoriser le développement de la fréquentation touristique par l'attractivité culturelle en lien avec les acteurs locaux du tourisme ;
- Constituer en région un réseau de pôles de référence pour les professionnels de la culture ;
- Renforcer les relations entre les professionnels de la culture et les acteurs du monde économique ;
- Favoriser la reconnaissance des jeunes artistes ;
- Soutenir l'activité économique des secteurs culturels, notamment par des dispositifs de formation professionnelle adaptés ;
- Renforcer l'impact et le rôle des établissements d'enseignement spécialisé.

Article 4 : PLAN D'ACTION 2010

Le Centre Pompidou-Metz mettra en œuvre un plan d'action pour sa première année de fonctionnement qui répondra aux orientations prioritaires développées ci-dessus. Ce plan portera principalement sur les points suivants :

4.1 Production et exploitation

Le Centre Pompidou-Metz mettra en place les outils et moyens nécessaires à la production des manifestations et des activités, notamment la conception et la réalisation techniques de ces manifestations dans les espaces d'exposition, et l'accueil technique des manifestations qui se dérouleront dans l'auditorium et le studio de création.

Par ailleurs, le Centre Pompidou-Metz veillera au bon fonctionnement du bâtiment ainsi que des installations techniques pour mener à bien sa mission, et mettra en place tous les dispositifs nécessaires à la maintenance, l'entretien, le mobilier et la signalétique.

4.2 Programmation

La programmation de 2010 présentera au plus grand nombre la richesse des collections nationales d'art moderne et contemporain et leur diversité, en s'intéressant à tous les champs de la création, à la fois pour ses expositions temporaires et pour la programmation organisée dans le studio de création et l'auditorium.

L'exposition inaugurale du Centre Pompidou-Metz, intitulée "Chefs-d'œuvre ?" et déployée dans la totalité des espaces, par un choix d'œuvres exceptionnelles, issues

essentiellement des collections du Musée national d'Art Moderne, répondra à la volonté du Centre Pompidou-Metz de montrer à un large public la diversité de la collection nationale d'art moderne et contemporain.

Pour la rentrée de septembre 2010, le Centre Pompidou-Metz mettra en place une programmation pour le studio de création et l'auditorium qui sera bâtie selon la même approche pluridisciplinaire, dans l'esprit du Centre Pompidou, et portera sur tous les champs de la création. Cette programmation pourra se déployer sur d'autres espaces du Centre Pompidou-Metz et hors-les-murs. Elle tiendra compte de l'offre culturelle locale et s'inscrira en complémentarité aux équipements et programmations existants.

Le Centre Pompidou-Metz veillera à impulser dès 2010 une politique de coproduction en lien avec des partenaires nationaux et internationaux afin de s'affirmer comme un lieu de production et de création, afin de construire en étroite collaboration avec les commissaires d'expositions des projets qui offrent un prolongement des thématiques abordées et afin de concevoir, au sein du pôle Programmation et en lien avec le pôle Publics, des projets ou rendez-vous originaux.

4.3 Politique des publics

La politique des publics illustrera la volonté du Centre Pompidou-Metz de mettre les publics au cœur du projet et de devenir un lieu de vie pour tous. Elle s'intéressera à l'accueil et l'information du public, sur place et à distance, à l'étude, à la recherche, au développement et à la fidélisation des publics, ainsi qu'à la tarification des activités. Le Centre Pompidou-Metz développera des actions d'accompagnement et d'éducation des publics, notamment des publics handicapés, et une programmation à destination du jeune public.

Trois axes d'actions sont définis :

- Etudier le territoire et sa population grâce à la réalisation d'études et d'analyse régulières et actualisées pour élaborer une offre cohérente avec le contexte culturel local. Ces études permettront d'identifier les profils des visiteurs et des prospects.
- Développer la fréquentation et s'intéresser à tous les types de publics (individuel, familial, scolaire, touristique, senior, groupe, personnes handicapées, publics défavorisés, réseaux associatifs, entreprises...). Cet axe s'appuiera sur une information adaptée en fonction des cibles et sur des programmes spécifiques, notamment pour le jeune public et le public adolescent. Le parti pris de l'institution en la matière est résolument pédagogique pour rendre accessible à tous la création artistique moderne et contemporaine et pour permettre la conquête de nouveaux publics.

En ce qui concerne le développement de la fréquentation touristique, le Centre Pompidou-Metz, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux du tourisme (Offices du Tourisme, Comités Départementaux du Tourisme, Comité Régional du Tourisme), mettra en place une série d'actions de promotions (foires et salons) et des formules en collaboration avec les professionnels du tourisme (transports, tour operators, Atout France, voyagistes ...).

Une attention particulière sera également apportée aux relations avec les établissements de l'enseignement pour développer la fréquentation des élèves des écoles maternelles, écoles primaires, collèges, lycées, centres de formation d'apprentis, établissements d'enseignement privés, établissements français à

l'étranger. Cette politique portera sur l'information auprès des responsables de l'Education nationale (Inspection académique, Rectorat) et des enseignants. Sera créé un site contact pour recenser les attentes. Des dossiers pédagogiques et des documents d'information spécifiques seront réalisés. Des rencontres avec les chefs d'établissement et les enseignants seront régulièrement organisées. Seront proposés des parcours scolaires au sein du Centre Pompidou-Metz ainsi que des ateliers et animations conçus pour les élèves autour de la programmation.

- Fidéliser les publics pour permettre l'appropriation des lieux par les visiteurs grâce à des pratiques culturelles répétées. La médiation sera une priorité (présence de médiateurs dans les espaces d'exposition) et des dispositifs d'information clairs et variés, en trois langues, seront mis en place (brochures, dépliants). La grille tarifaire sera simple et généreuse pour permettre au public de fréquenter régulièrement le site et comportera une offre d'adhésion pour donner la possibilité au visiteur de revenir facilement et d'instaurer avec eux une relation privilégiée. Cette politique de développement des publics prévoit la création d'outils de marketing et de fidélisation (carte, offres promotionnelles...), l'organisation d'événements et d'opérations de relations avec les publics.

4.4 Communication

La stratégie de communication développée en 2010 accompagnera l'ouverture de l'établissement, sa programmation et ses activités, afin d'asseoir sa notoriété et son image à l'échelle locale, régionale, européenne et internationale, et afin d'atteindre les objectifs de fréquentation.

Le Centre Pompidou-Metz organisera des actions de promotion en direction de la presse généraliste et spécialisée locale, régionale, nationale et internationale, des campagnes publicitaires (affiches, bandes-annonces) en direction du grand public, en collaboration avec les collectivités territoriales partenaires et les acteurs du tourisme, ainsi que des opérations de relations publiques (événements, présence sur les foires culturelles internationales). Pour accompagner la promotion de ces manifestations, des partenariats avec des médias locaux et nationaux (radio, télévision, presse écrite) seront conclus. Le Centre Pompidou-Metz éditera une gamme de supports de communication, d'information et de promotion trilingue, adaptée à tous les publics et largement diffusée tout au long de l'année (brochure-programme, dépliants, flyers, cartes postales).

Une charte graphique sera établie pour l'ensemble des documents édités ou produits. Le Centre Pompidou-Metz lancera un site internet et mènera une stratégie d'influence sur internet (réseaux sociaux).

L'accent sera mis sur l'inauguration et la valorisation d'un territoire parfois méconnu nationalement et internationalement avec des actions spécifiques (conférence de presse, événements spécialement conçus pour l'ouverture, campagne publicitaire).

4.5 Partenariats

Soucieux de son ancrage local, dans la Grande Région, le Centre Pompidou-Metz mettra en œuvre une politique dynamique et vivante de partenariats :

- Partenariats culturels et scientifiques

Le Centre Pompidou-Metz, au travers de sa programmation, et en cohérence avec son projet culturel et artistique, mettra en place des collaborations et des échanges avec les acteurs locaux, en particulier pour son exposition inaugurale, et plus largement pour l'ensemble de sa programmation pour s'inscrire dans un réseau pérenne de partenaires et pour valoriser la richesse culturelle locale, les spécificités et les complémentarités. Des conventions de partenariats seront conclues dans ce cadre, par exemple avec d'autres musées, des centres d'art, des scènes nationales, des salles de spectacle, des pôles universitaires ou des écoles d'art du Grand Est.

- Entreprises

Le Centre Pompidou-Metz développera ses relations avec le monde économique et social. Il proposera aux entreprises de s'associer au développement de son projet en s'identifiant à ses valeurs d'innovation, d'excellence artistique et de développement social. Celles-ci bénéficieront d'opportunité de communication et de visibilité, soit par l'organisation d'événements privés (mise à disposition des espaces), soit par le soutien à son activité (parrainage ou mécénat de compétence, en nature ou d'engagement).

- Développement social

Le Centre Pompidou-Metz accordera une place importante aux partenariats avec les acteurs économiques et sociaux et les réseaux associatifs, notamment pour construire des projets spécifiques dans le domaine de la formation ou de l'initiation de publics éloignés de toute offre culturelle.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

ARTICLE 6 : STRATEGIE BUDGETAIRE

Les statuts du Centre Pompidou-Metz fixent les apports et les contributions versés par les membres de l'établissement afin d'assurer son fonctionnement dans le cadre de son objet et de ses missions. Les collectivités et leurs groupements s'engagent à verser une contribution à l'établissement, qui sera fixée annuellement par leurs assemblées délibérantes sur la base des montants versés pour le premier exercice.

En référence à la Convention préparatoire à l'association du Centre Pompidou-Metz au Centre Pompidou, approuvée par le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole lors de sa séance du 17 décembre 2007, le budget du Centre Pompidou-Metz est acté, pour son premier exercice, à hauteur de 10M€ en dépenses de fonctionnement.

Chacun des partenaires peut, sur projets spécifiques, compléter sa contribution financière. Le Centre Pompidou-Metz peut également bénéficier de subventions d'autres partenaires non signataires de la présente convention, en particulier de fonds européens.

Les contributions de base des collectivités membres et de leurs groupements sont les suivantes :

	2010	2011	2012
Metz Métropole	4,6	4,6	4,6
Ville de Metz	0,4	0,4	0,4
Région Lorraine	4	4	4
Recettes Propres CPM	1	1	1
Total en millions d'euros	10	10	10

Le solde du budget de fonctionnement sera supporté par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Les subventions et autres concours financiers de l'Union européenne, de l'Etat, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de leurs groupements et de toutes autres personnes publiques ou privées pourront venir en déduction de la contribution de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. En revanche, l'intégralité des recettes propres restera acquise à l'Etablissement, y compris lorsque ces recettes excéderont 1M €.

Le budget d'investissement fait l'objet d'une détermination annuelle en fonction des besoins identifiés. Il est assuré par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole qui réalise les investissements, sollicite les partenariats financiers et perçoit les cofinancements correspondants.

Les partenaires financiers s'efforcent de verser leurs contributions selon un échéancier correspondant aux besoins de financement du Centre Pompidou-Metz .

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

7.1 – Disposition générale

La définition et la mise en œuvre des actions de communication et de promotion du Centre Pompidou-Metz relèvent de la compétence du Centre Pompidou-Metz.

Les partenaires développeront leurs actions de communication en faveur du Centre Pompidou-Metz en coordination avec le Centre Pompidou-Metz dans le respect de l'identité du Centre Pompidou-Metz et de celle du Centre Pompidou. Toute opération de communication, notamment de relations presse engageant le Centre Pompidou-Metz, doit être réalisée en coopération ou soumise à l'approbation par le Centre Pompidou-Metz.

Le Centre Pompidou-Metz s'engage à assurer la promotion du soutien des partenaires au travers des actions médiatiques menées par ses soins, notamment sur des éventuels projets spécifiques ayant reçu des aides exceptionnelles. Il s'engage à tenir les signataires informés des opérations de communication qu'il effectue afin de leur permettre d'assurer la cohérence et la convergence des actions menées dans le cadre de leur partenariat.

7.2 – Validation de documents

Les partenaires transmettent au Centre Pompidou-Metz pour validation les documents de communication et d'information au public qu'ils diffuseront, notamment les communiqués et dossiers de presse, les cartons d'invitation, les documents affichés, les brochures et les dépliants, dès lors que ces documents mentionnent le Centre Pompidou-Metz ou utilisent son image.

Le Centre Pompidou-Metz transmettra aux partenaires pour validation les documents de communication et d'information au public qu'ils diffusera, notamment les communiqués et dossiers de presse, les cartons d'invitation, les documents affichés, les brochures et les dépliants, dès lors que ces documents mentionnent les partenaires ou utilisent son image.

7.3 – Mentions et logotypes

Les partenaires et le Centre Pompidou-Metz s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs cocontractants la rédaction unique et exclusive de son nom : "Centre Pompidou-Metz".

Les partenaires et le Centre Pompidou-Metz définiront d'un commun accord les mentions utilisées pour illustrer leur engagement en faveur du Centre Pompidou-Metz, accompagnées de leurs logotypes respectifs. Ils s'engagent à respecter et à faire respecter ces mentions à leurs partenaires et leurs cocontractants.

7.4 – Conditions d'exploitation de l'image du Centre Pompidou-Metz

L'utilisation et l'exploitation de l'image du Centre Pompidou-Metz sont conditionnées par des engagements contractuels, notamment avec les architectes du bâtiment, Shigeru Ban et Jean de Gastines, et obéissent à certaines obligations et conditions liées aux droits de reproduction.

Dans ce cadre juridique, le Centre Pompidou-Metz préleve une redevance calculée selon un barème défini en fonction des modalités commerciales d'exploitation et de diffusion de son image (objet de l'exploitation, zone géographique, durée).

Les partenaires veilleront, dans le respect des conditions générales de droit à l'image, à recueillir l'accord préalable de le Centre Pompidou-Metz pour toute utilisation de l'image du bâtiment.

7.5 – Conditions d'exploitation des œuvres de la collection du Centre Pompidou

Les partenaires et le Centre Pompidou-Metz s'engagent à obtenir au préalable l'autorisation expresse d'utilisation et d'exploitation des images des œuvres de la collection du Centre Pompidou auprès des auteurs, de leur ayants droit ou des organismes détenteurs des droits d'auteur, notamment auprès de l'ADAGP, représentant la plupart des auteurs ou des ayants droit des œuvres de la collection du Centre Pompidou.

Les partenaires et le Centre Pompidou-Metz s'acquittent directement des droits auprès de leurs détenteurs et font figurer obligatoirement les mentions suivantes : Nom de l'artiste - Référence de l'œuvre et année © société d'auteur (ex. Adagp, Paris 2004) Collection Centre Pompidou, Musée national d'art moderne / Centre de création industrielle © CNAC GP / MNAM dist. RMN, nom du photographe.

7.6 – Documents produits par le Centre Pompidou-Metz

Dans la limite des droits qu'il détient, et dans le respect de l'article 7.1., le Centre Pompidou-Metz mettra à disposition des partenaires gracieusement les documents qu'il produira, et ce à des fins promotionnelles.

ARTICLE 8 : MODALITES D'APPLICATION ET D'EVALUATION

Les partenaires décident de la création d'un comité de suivi qui a pour mission de veiller à l'application de la présente convention. Il se réunit au moins deux fois par an.

Le secrétariat du comité est assuré par le Centre Pompidou-Metz qui établit le calendrier des réunions, définit avec chaque partenaire l'ordre du jour et diffuse tout document utile aux décisions de ce comité de suivi.

La présente convention peut faire l'objet de conventions annuelles d'application entre le Centre Pompidou-Metz et les partenaires. Ces conventions précisent les objectifs spécifiques poursuivis chaque année ainsi que le budget prévisionnel annuel en référence à la stratégie budgétaire pluriannuelle prévue par les partenaires selon les termes de l'article 6 supra.

Une évaluation du projet artistique et culturel et du fonctionnement du Centre Pompidou-Metz pour la période concernée par la présente convention sera mise en oeuvre par le directeur du Centre Pompidou-Metz.

A cet effet, les parties signataires conviennent de se concerter, au sein du comité de suivi, afin de procéder à une évaluation des actions menées annuellement et sur la durée de la convention et d'envisager son évolution pour les années à venir.

L'évaluation annuelle visera à confronter les objectifs et les résultats, selon une procédure et des dispositions conjointement arrêtées par le conseil d'administration. Elle prendra notamment en compte les éléments quantitatifs et qualitatifs précisés dans le projet artistique et culturel et les orientations prioritaires à trois ans. Cette évaluation fera l'objet d'un rapport dont les conclusions seront portées à la connaissance du conseil d'administration. Pour l'évaluation triennale, un rapport sera rédigé par le directeur.

Les rapports spécifiques d'inspection et d'évaluation menés par l'Etat ou le Centre Pompidou feront l'objet d'une présentation au conseil d'administration du Centre Pompidou-Metz préalablement à leur éventuelle diffusion.

ARTICLE 9 : MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

Des avenants pourront être établis pour ajuster les articles de la convention. Ces avenants devront être signés par l'ensemble des partenaires et le Centre Pompidou-Metz.

En cas de non-exécution de l'objet de la convention ou d'un manquement grave par le Centre Pompidou-Metz à ses obligations contractuelles, les personnes publiques partenaires pourront, après mises en demeure restées infructueuses, prononcer la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 10 : REGLEMENTS DES CONFLITS

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation.

Si dans le délai de trois mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Strasbourg de l'objet de leur litige.

Fait à METZ en cinq exemplaires originaux, le **24 JUIN 2010**

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
de Metz Métropole

Jean-Luc BOHL

Le Président
du Centre Pompidou-Metz

Alain SEBAN

Le Maire de Metz

Dominique GROS

Le Président
de la Région Lorraine

Jean-Pierre MASSERET

Le Préfet de la Région Lorraine,
Préfet de la Moselle

Bernard NIQUET